

JARDINS DE COCAGNE

Case postale 245

1233 BERNEX

CCP 12-1652-9

www.cocagne.ch /E-mail cocagne@cocagne.ch

Tél. jardin 022 756.34.45 surtout mercredi et jeudi,

022 7342836 fax

Sézegnin, le 16 mars 2006

Demain toujours demain...non aujourd'hui

On va rentrer les pirogues,

sortir des rizières et enfin travailler sur la terre ferme.

Du boulot va y en avoir, on a pris du retard avec ce temps, mais point grave si il nous le rend avec un soleil et des températures agréables pour les joues.

Vous devriez avoir si on y arrive un peu de dent de lion, peu mais bonne car le travail de récolte et fastidieux, genoux à terre, humide, l'articulation sous tension moite, pour une dent de lion peu en avance. Vous trouvez aussi des lentilles germées, très bonnes pour l'intelligence nous a dit un voisin du chemins des Plantées, le reste des patates, quelques céleris pour les grandes parts et des carottes de notre voisin Michel Paris.

Pour la semaine suivante le régime devrait voir un peu plus de dent de lion afin de continuer la cure de printemps et des carottes. Ensuite cela dépend de ceci, cela et la roquette, les radis, la saladine, l'épinard devraient prendre le devant de la scène.

Il n'y a plus de radis noir malgré les compliments de certains, dont "une année avec un radis noir chaque semaine, merveilleux".

Concernant le travail courbé, il est de plusieurs natures en ce début d'année, désherbage de carottes (petites mais faut le faire), pas mal de tunnels où il faut sarcler les salades et autres épinards, planter les oignons dehors à Sézegnin, des salades, navets, cima à Cartigny, petits pois, fèves, carottes et première patates à Landecy.

Pour les livraisons : il nous manque un livreur-euse pour le 23 mars ainsi que des en avril pour les 13, 20 et 27 avril.

Les SOUS, vous devriez avoir à ce jour payé une deux parties de votre part légumes (2x300 pour les GP et 2 x 200 pour les PP). La troisième est à payer fin mars. Pour ceux qui paie plus vite tant mieux et merci et pour ceux qui paie par tranche plus petite merci de votre régularité.

Vous pouvez/devez prendre au moins 5 parts sociales de Fs. 50.--. (une est obligatoire, elle est facturée, les suivantes sont vivement conseillées comme on dit) ceci au moyen d'un bulletin de versement CCP 12-7624-4 ou 12-1652-9 les deux au nom des Jardins de Cocagne, et il vous suffit de multiplier 50 par un ou plus et de mentionner parts sociales.

Elles servent donc au fond de roulement de la coopérative et sont en partie remboursable "si" vous quittez Cocagne.

On va commencer les semis de plants de fleurs, tomates et autres épices dans le cadre de l'Atelier Nord, alors si vous avez des vœux spéciaux; écrivez et nous ferons dans la mesure de l'impossible. Par la suite nous mettrons un bulletin de commande plantons avec un bulletin.

un peu de nostre quiétude
Vos dévouées irresponsables jardiniers